

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 Novembre 2014

Le 12 Novembre 2014 à 19 heures 30 le Conseil Municipal de Châtillon/Cluses, légalement convoqué le 27 octobre 2014, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire. Monsieur Bernard Cartier,

Il a été procédé à l'appel nominal :

Présents : Pierre HUGARD, Élisabeth DUMAZ, Catherine POPIEUL
Jean-François GRANGERAT, Yves JORDANIS, Laurent CHANCEREL,
Cécile CHAVAL, Stéphanie ARDUINI, Cyril CATHELINÉAU, Virginie DUBEROS,
Paul GREVAZ, Nicolas CALATRAVA.

Absent(e)s Représenté(e)s : Martine FOURNIER, Maria Esperance MARQUES,

Absent(e)s :

Procuration :

Esperance MARQUES → Virginie DUBEROS
Martine FOURNIER → Bernard Cartier

Le quorum ayant été atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer.

Conformément à l'article L 2121-12 du C.G.C.T.(code général des collectivités territoriales), le maire a sollicité et obtenu l'accord du Conseil Municipal pour ajouter quatre points urgents à l'ordre du jour.

**1^{ère} Délibération 2014-58 : Approbation du P.A.D.D. - Délibération complémentaire
pour l'élaboration du P.L.U.**

Compte tenu de l'évolution de la loi (Grenelle II loi ALUR...) le Conseil Municipal a été dans l'obligation de compléter la délibération du 26 mars 2009 en précisant clairement les objectifs de ladite élaboration. Tous les points du P.A.D.D. ont donc été présentés et rediscutés.

2^{ème} Délibération 2014-59 : Révision tarifs Columbarium et concessions

Les prix n'ayant pas été revus depuis de nombreuses années et n'étant pas tout à fait adaptés aux coûts réels, le conseil, à l'unanimité a décidé d'appliquer, à partir de ce jour, les tarifs suivants :

- Concession pleine terre (1m x 2m) 400€ pour une durée de 30 ans.
- Case de columbarium (2places) 850 € pour une durée de 30 ans.

3^{ème} Délibération 2014-60 : Garanties financières SEMCODA

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, a décidé d'accorder sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 455 800 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations.

4^{ème} Délibération 2014-61 : Garanties financières SEMCODA

Le Conseil municipal, à l'unanimité a autorisé le maire à signer le Contrat accordant la garantie de la commune à hauteur de 100 % sur un montant de 655 700 € à l'organisme emprunteur (SEMCODA).

5^{ème} Délibération 2014-62 : Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe.

Suite à la vacance du poste de secrétaire de mairie, nous avons dû, suite à un appel à candidature, procéder à l'embauche d'une nouvelle personne.

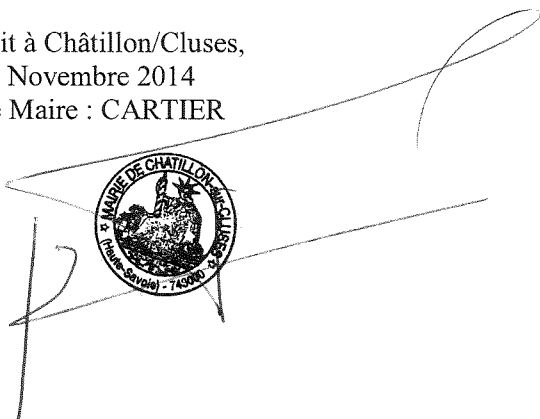
Il a été nécessaire pour cela de créer le poste, ce qui a été accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

6^{ème} Délibération 2014-63 : D.E.T.R.

En vue des travaux projetés pour l'entretien et la rénovation de l'église, le maire a sollicité son conseil afin de présenter une demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, ce que l'assemblée délibérante a accepté à l'unanimité.

Séance levée à 21 h 30

Fait à Châtillon/Cluses,
12 Novembre 2014
Le Maire : CARTIER



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'CARTIER', written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'MUNICIPALITE DE CHATILLON-CLUSES' around the perimeter, with '74300' at the bottom.